



## NOS PARTENAIRES



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES DU

FOYER CULTUREL DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

Année scolaire 2019-2020

## PRÉAMBULE

Le Foyer Culturel de Sciez est une association d'Éducation Populaire affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie et agréée Centre social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 2006. Ses principaux objectifs sont :

- Offrir à tous le même accès à des activités de loisirs favorisant l'apprentissage, l'épanouissement et l'enrichissement personnel.
- Proposer à tous une pratique favorisant l'ouverture d'esprit, la découverte.
- Lutter contre l'individualisme, l'isolement, en favorisant la rencontre et l'échange.
- Lutter contre l'exclusion, les ségrégations, le racisme.
- Favoriser les réflexions, les débats, les échanges d'idées.
- Développer la formation citoyenne de chacun.
- Favoriser et valoriser l'implication bénévole.
- Prêter une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les habitants usagers.

L'ensemble des services périscolaires proposé par le Foyer Culturel de Sciez est conçu dans la continuité éducative des enseignements prodigués par l'Éducation Nationale en particulier, dans le respect des règlements intérieurs des établissements scolaires des Petits Crêts et des Buclines. Cette continuité éducative reprend les dispositions générales régissant la vie scolaire et les relations entre adultes et enfants.

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'adulte référent (animateur, personnel de service, intervenant extérieurs) s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même l'enfant, comme sa famille, doit s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'adulte référent et au respect dû à ses camarades ou aux familles de celui-ci.

Vous retrouverez les animateurs durant les temps des garderies, et des accueils de loisirs des mercredis et des vacances :



### Toutes nos animations sont pensées :

Le Foyer Culturel de Sciez et du Chablais considère ces moments comme des temps de continuité éducative. Il y met en œuvre ses objectifs pédagogiques grâce à des animations variées favorisant la découverte, le plaisir, le jeu mais aussi le partage, la coopération, le respect des règles de vie en groupe ou encore le repos et l'autonomisation

Nous travaillons tout au long de l'année sur des projets pédagogiques qui se déroulent sous forme de cycle. C'est pourquoi nous vous demandons d'être prévoyant et de faire preuve d'une certaine rigueur au niveau de vos inscriptions, afin de faciliter et d'améliorer la prise en charge de vos enfants.

## RAPPEL DES DÉLAIS DE MODIFICATIONS

Services	DELAIS Inscription / Annulation	Qui contacter ?
ECOLE	Inscription à partir de Février 2019 <i>Portes ouvertes :</i> Crêts le 15/06/2019 de 9h à 10h et de 10h à 11h Buclines le 11/06/2019 de 17h à 18h	L'école Buclines : 04 50 72 30 22 Crêts : 04 50 72 61 58
ALAE	Semaine précédente avant le vendredi 12h	<b>NUMERO UNIQUE :</b> Le Foyer Culturel de Sciez 04 50 72 70 47  Les listes de présences sont gérées par le Foyer Culturel de Sciez <b>ATTENTION : LES INSTITUTEURS, LES ATSEM, LES ANIMATEURS NE TRANSMETTENT PAS L'INFORMATION ENTRE LES INSTITUTIONS.</b>
Restaurant scolaire	Au plus tard la veille avant 12h	
Mercredis	Semaine précédente avant le vendredi 12h	
Bus	Semaine précédente Ou au plus tard le jour même avant 15h	
Vacances	Semaine précédente avant le jeudi 12h	

### Les services sont fermés les jours fériés français 2019-2020:

Vendredi 1 Novembre, Lundi 11 Novembre, Lundi 13 Avril, Vendredi 1 Mai, Vendredi 8 Mai, Jeudi 21 Mai, Lundi 1 Juin. Ainsi que pendant la semaine entre Noël et Nouvel An.

Pour les jours de grève des écoles, le service minimum d'accueil sera assuré par la municipalité, la garderie périscolaire fonctionnera aux heures habituelles.

**Rappel :** Pour la sécurité de votre enfant n'oubliez pas de nous faire parvenir tout changement vous concernant : numéros de téléphone, personnes habilitées à venir récupérer l'enfants...

---

Foyer Culturel de Sciez, 184 route d'Excenevex, 74140 Sciez-sur-Leman  
Tél : 04 50 72 70 47 ; Mail : [contact@foyculturel-sciez.fr](mailto:contact@foyculturel-sciez.fr)  
Agrégé Centre Social

## VII MODALITÉS DE FACTURATION

- Vous recevrez une facture mensuelle en décalé (ex : facture du mois de septembre envoyée au plus tard le 10 octobre). Le règlement de celle-ci sera demandé au plus tard le 15. Passé cette date, aucune réclamation ne sera possible.
- Pour être certains de recevoir vos factures par email, merci d'ajouter à vos contact : [facturation@foyculturel-sciez.fr](mailto:facturation@foyculturel-sciez.fr)
- En cas de difficultés financières, même passagères, n'hésitez pas à contacter le siège du Foyer Culturel et à demander le responsable du point info famille ou Julien EPICOCO (facturation).
- Des frais supplémentaires de gestion seront appliqués dans les deux cas suivants dans le cas de deux prélèvements rejetés consécutifs ainsi qu'en cas de transmission de votre dossier au service contentieux suite au non-paiement de vos factures et après 3 relances. Voir les tarifs sur notre site internet ou demandez les à l'accueil du Foyer.

## VIII QUESTIONS DIVERSES

Contactez le siège :

Tel : 04 50 72 70 47

FOYER CULTUREL DE SCIEZ

184 Route d'Excenevex

74140 SCIEZ SUR LEMAN

E-mail : [contact@foyculturel-sciez.fr](mailto:contact@foyculturel-sciez.fr)

Site web : [www.foyculturel-sciez.fr](http://www.foyculturel-sciez.fr)

### L'adhésion au Foyer Culturel de Sciez ?

Tarifs : 12,90 € pour les enfants et 22,70€ pour les adultes.

Une réduction de 5€ est appliquée aux habitants de Sciez, Margencel, Anthy, Yvoire et Massongy car les communes contribuent au fonctionnement de l'association.

L'enfant scolarisé à Sciez est adhérent au Foyer Culturel, à ce titre la carte d'adhésion donne droit :

- Au vote à l'Assemblée Générale du Foyer par son responsable légal
- A des réductions dans les cinémas La Turbine (Cran Gevrier), le Rabelais (Meythet), Ciné Laudon (St Jorioz)
- A des réductions sur les points écran mobile (dont le Cinétoile de Sciez)
- A une réduction de 3 € sur les frais d'inscription en centre de vacances UFOVAL
- A une réduction à l'adhésion de la bibliothèque de Sciez.
- A ne pas repayer une adhésion lorsqu'on pratique une activité dans une autre association affiliée à la FOL
- A participer au financement d'actions de formation pour les bénévoles, d'actions de sensibilisation sur des thèmes comme la lutte contre les discriminations,...
- A des tarifs réduits sur les spectacles des Chemins de Traverse de la Maison des Arts du Léman et sur certains spectacles dans les cadres de sorties de groupe organisées par le Foyer.



### Devenir bénévole ?

Etre bénévole c'est faire des rencontres, participer à des événements, partager et acquérir des compétences... Si vous souhaitez vous investir au sein du Foyer Culturel, n'hésitez pas à nous contacter !

## SOMMAIRE

I	Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) <i>Accueil de loisirs des matins et des soirs d'école</i>	page 4
II	Accueil de loisirs des mercredis	page 5
III	Accueil de loisirs des vacances	page 6
IV	Restaurant scolaire	page 7
V	Bus scolaire	page 8
VI	Point info famille	page 9
VII	Modalités de Facturation	page 10
VIII	Questions diverses	page 10



## I ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAE)

Sur le principe d'une garderie périscolaire, votre enfant est accueilli avant et après l'école. Ce service est ouvert toute l'année aux enfants scolarisés dans les groupes scolaires de la commune de Sciez (Petits Crêts et Buclines), de la maternelle à la primaire.

### Fonctionnement du service

- **Accueil du matin, 7h30 à 8h30 (facturation à l'heure):** les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe d'animation. Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription annuelle).
- **Accueil du soir, 16h30 à 18h30 :** les enfants sont récupérés auprès des enseignants et accompagnés dans les locaux de l'ALAE par l'équipe d'animation. Un goûter leur est proposé. Ils ont ensuite la possibilité de faire leurs devoirs (sur inscription) en compagnie de bénévoles (les lundis et jeudis), mais aussi de profiter des différents ateliers d'animations prévus. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h00.
- Pour respecter le rythme de votre enfant nous vous conseillons de ne pas dépasser 10h de présence journalière (garderie périscolaire + école).

Nous vous rappelons que la réglementation pour les départs des enfants n'est pas la même que l'école. Le Foyer est tenu de ne pas laisser arriver ou partir un enfant seul (quelque soit son âge).

### Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année ou ponctuellement (formulaire disponible au Foyer ou sur notre site web).
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la semaine précédant la venue de l'enfant en fonction des places disponibles (avant le vendredi 12h).
- Pour la garderie du soir, les inscriptions sont facturées au forfait : première heure incompressible, puis facturation à la demi-heure. Si l'enfant est récupéré avant l'heure de réservation ou à l'inverse, si il est récupéré après, le montant sera facturé en fonction de l'heure réelle. Les absences non prévenues dans les délais seront facturées en fonction de l'heure de réservation.

### En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : prévenir le Foyer Culturel par écrit (courrier ou mail) **au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h.**
- Modification exceptionnelle : prévenir le Foyer **la semaine précédente avant le vendredi 12h.**
- Aucun changement ne sera possible en cours de semaine.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai.

- Les absences pour maladie devront être justifiées par certificat médical ou copie de l'ordonnance pour engendrer un remboursement.

### Tarifs

Modalités de Facturation voir page 10.

**Attention :** Toute famille arrivant en retard (après 18h30) devra payer un supplément de **13€ par 1/2 heure par famille.**

Au delà de **3 inscriptions hors délais**, le foyer se réserve le droit d'appliquer une **surfacturation à hauteur du coup réel de l'heure de garderie périscolaire soit 6€.**

Petit déjeuner  
de 7h30 à 8h00 :  
1 €

Quotient Familial	Tarif à la 1/2 heure
0 à 400 €	0.83 €
401 à 620 €	1.04 €
621 à 800 €	1.25 €
801 à 1200 €	1.41 €
1201 à 1600 €	1.70 €
1601 à 1800 €	1.85 €
Plus de 1800 €	2,01 €

## VI POINT INFO FAMILLE

un lieu d'accueil gratuit

pour trouver toutes les informations utiles

à vos démarches administratives et quotidiennes

### ORIENTATION

En fonction de vos besoins et de vos demandes, nous vous orientons vers le bon interlocuteur !



Nous vous proposons un

**ACCUEIL**

personnalisé, une écoute dans la plus grande Confidentialité !

Accès à

l'**INFORMATION**

La famille, les droits sociaux, l'éducation, le travail, la retraite...

+ aide à la rédaction

de courriers, lettres, CV...

& mise à disposition d'un

**ORDINATEUR**

avec un accès INTERNET gratuit !

## V BUS SCOLAIRE

Le ramassage scolaire est mis à la disposition de toutes les familles dans le périmètre de la commune de Sciez, **gratuitement par la Municipalité**. La Mairie est en charge de cette délégation. Le Foyer Culturel se charge des inscriptions.

### Fonctionnement du service

Il a lieu **le matin et le soir** à partir de **16h20 pour l'école des Buclines** et **16h30 pour l'école des Petits Crêts**.

- **Le matin, l'enfant prend le bus sous la responsabilité de ses parents (pas d'inscription)**. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service, de déposer votre enfant à l'arrêt le plus proche de votre domicile ou de celui de votre nourrice.
- **Le soir l'enfant inscrit devra se présenter immédiatement en sortant de sa classe** à la personne responsable de sa surveillance. **Il est interdit de sortir de l'école avant de prendre le bus. Si l'enfant sort sans autorisation, il est sous la responsabilité de ses parents.**
- **Pour les enfants en maternelle, seule une personne majeure autorisée par les parents** (attestation des parents obligatoire) pourra venir chercher l'enfant à la sortie du bus scolaire. Celle-ci devra signer un registre. Si la famille ne respecte pas les horaires d'arrivée à l'arrêt du bus du soir, les enfants seront systématiquement remis à l'ALAE (cf. page 4).
- **A partir de 6 ans, en classe élémentaire, l'enfant est autonome dès la sortie du bus et sous la responsabilité de ses parents.**
- **L'enfant doit respecter toutes les règles de sécurité adaptées au transport scolaire et suivre toutes les consignes données par l'accompagnant.**

Port de la ceinture : la loi française stipule que le chauffeur a pour responsabilité de contrôler le port de la ceinture. Cependant, une fois que le bus démarre, si l'enfant se détache, c'est la responsabilité des parents (une amande de 150 € est applicable par les autorités).

Respect et politesse sont de rigueur en attendant le bus, dans les rangs et dans le bus.

Il est interdit de manger ou de boire dans le bus

**En cas de non-respect, après un avertissement,  
l'enfant sera exclu du bus de manière temporaire ou définitive.**

### Modalités d'inscription

**L'inscription est annuelle (uniquement les soirs) et les démarches se font au Foyer Culturel de Sciez.**

Pour l'enfant prenant le bus, il doit se présenter à l'arrêt le plus proche de son domicile (ou du domicile de la nourrice) afin d'éviter les surcharges sur certains sites. Si malgré tout, l'enfant monte à un autre arrêt, celui-ci ne sera pas prioritaire.

### En cas de modification du planning d'inscription

**Tout changement en cours d'année doit rester exceptionnel.**

Il est obligatoire d'en informer le Foyer Culturel **par écrit** (mail ou courrier) au plus tard avant 15h00.

Francis DENIS, responsable du transport : **06.84.99.21.80**



## II ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Ce service s'adresse en priorité aux enfants scolarisés à Sciez, Anthy, Margencel, Excenevex et Yvoire, de la maternelle à la primaire.



**Objectifs de l'accueil de loisirs des mercredis :**

- Permettre à l'enfant de pouvoir s'exprimer, faire des choix en étant acteur de ses loisirs.
- Donner l'opportunité aux enfants de découvrir des activités variées.

### Fonctionnement du service

- **Journée : de 8h30 à 17h30**, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de **16h30**.
- **Demi journée : de 8h30 à 13h30**, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants **entre 13h30 et 14h**.

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du groupe scolaire des Buclines (uniquement).

**Le repas et le goûter sont compris** dans ce service.

Une garderie est proposée de **7h30 à 8h30** et de **17h30 à 18h30** facturée à la demi-heure (cf. page 4).

Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé le matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription annuelle).

Durant les accueils de loisirs, une prise en charge des enfants nécessitant un accueil spécifique est possible. Nous invitons les familles à prendre contact avec le Foyer pour organiser les modalités d'accompagnement.

### Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année.
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la semaine précédant la venue de l'enfant en fonction des places disponibles (**avant le vendredi 12h**).
- **Aucune inscription ne peut être prise en cours de semaine.**

### En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : prévenir le Foyer Culturel par écrit (courrier ou mail) **au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h**.
- Modification exceptionnelle : prévenir le Foyer **la semaine précédente avant le vendredi 12h**.
- Aucun changement ne sera possible en cours de semaine.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai.
- Les absences pour maladie devront être justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) pour engendrer un remboursement.

### Tarifs

Modalités de Facturation voir page 10.

Au delà de **3 inscriptions hors délais**, le foyer se réserve le droit d'appliquer une **surfacturation à hauteur du coup réel de l'accueil soit 44€**.

Quotient Familial	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
0 à 400 €	14.03 €	10.75 €
401 à 620 €	15.10 €	11.39 €
621 à 800 €	16.12 €	12.00 €
801 à 1200 €	16.12 €	12.00 €
1201 à 1600 €	18.72 €	13.56 €
1601 à 1800 €	20.30 €	14.51 €
Plus de 1800 €	22.90 €	16.07 €
Extérieur SISAM	44.00 €	28.00 €

Petit déjeuner  
de 7h30 à 8h00 :  
1 €

### III ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Ce service est proposé à chaque période de vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël/Nouvel An. Cet accueil s'adresse en priorité à tous les enfants scolarisés à Sciez, Anthy, Margencel, Excenevex et Yvoire, de la maternelle à la primaire.

#### Fonctionnement du service

Le programme des activités sera disponible à l'accueil du Foyer Culturel et sur notre site web, trois semaines avant le début des vacances. Attention : ce service est fermé les jours fériés.

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h30 à 17h30, à l'école des Buclines (uniquement). Les repas et goûters sont compris, fournis par le restaurant scolaire et servis par l'équipe d'animation. Les parents peuvent déposer leurs enfants maximum à 9h30 et venir les récupérer à partir de 16h30.

De plus, une garderie est proposée le matin de 7h30 et 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30, facturée à la demi-heure (cf. Page 4). Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription).

Durant les accueils de loisirs, une prise en charge des enfants nécessitant un accueil spécifique est possible. Nous invitons les familles à prendre contact avec le Foyer pour organiser les modalités d'accompagnement.

#### Modalités d'inscription

- Ouverture des inscriptions 3 semaines avant la période de vacances, au Foyer Culturel.
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.
- Inscription à la journée (pas de demi-journée possible).
- Règlement en totalité à l'inscription (sans quoi l'inscription ne sera pas finalisée) sauf pour les prélèvements.
- Fournir le numéro allocataire CAF et les bons vacances CAF pour bénéficier de réductions.

#### En cas de modification du planning d'inscription

- Prévenir le Foyer Culturel la semaine précédant la venue de l'enfant, au plus tard avant le jeudi 12h.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai.
- Les absences pour maladie devront être justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) pour engendrer un remboursement.

#### Tarifs

Paiement à l'inscription par chèque, espèces, carte bancaire ou par prélèvement.

Bons vacances MSA (Mutuel Sociale Agricole) : Une facture acquittée sera fournie au responsable qui en aura fait la demande, afin de se faire rembourser par la MSA.

Au delà de 3 inscriptions hors délais, le foyer se réserve le droit d'appliquer une surfacturation à hauteur du coup réel de l'accueil soit 44€.

Quotient Familial	Forfait journalier	Bons caf	A payer
0 à 400 €	14.03 €	-10.00 €	4.03 €
401 à 620 €	15.10 €	-10.00 €	5.10 €
621 à 800 €	16.12 €	-10.00 €	6.12 €
801 à 1200 €	16.12 €		
1201 à 1600 €	18.72 €		
1601 à 1800 €	20.30 €		
Plus de 1800 €	22.90 €		
Extérieur SISAM	44.00 €	-10.00 €	34.00 €

Petit déjeuner de 7h30 à 8h00 : 1 €

### IV RESTAURANT SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire géré par le Foyer Culturel de Sciez s'adresse à tous les enfants scolarisés sur la commune (école des Petits Crêts et des Buclines). Les repas sont réalisés par la cuisine centrale située à l'école des Petits Crêts et livrés en liaison chaude à l'école des Buclines.

Le principe de la continuité éducative est assuré par le personnel de service qualifié du Foyer Culturel et de la Mairie qui accompagne les enfants tout au long de cette « pause méridienne ».

Ce service applique, depuis plusieurs années, le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.) pour la composition de ses menus (choix des aliments, quantité), afin de participer à la lutte contre l'obésité infantile et de privilégier les producteurs locaux et les circuits courts.

De plus, quel que soit l'âge de l'enfant, un moment de relaxation ou calme est nécessaire après le repas. Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les temps scolaires ensuite.

#### Fonctionnement du service

Ce service est proposé tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis des jours d'école entre 11h30 et 13h30 en fonction des services et de l'établissement scolaire. Des repas avec et sans porc sont proposés tous les jours.

#### Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année ou au mois (planning disponible au Foyer ou sur notre site web, à rendre avant le 25 du mois précédent).
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la semaine précédant la venue de l'enfant (avant le vendredi 12h).

#### En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : prévenir le Foyer Culturel par écrit (courrier ou mail) au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h.
- Pour les inscriptions de dernières minutes : prévenir le Foyer Culturel au plus tard la veille avant 12h (pour le lundi cela reporte au vendredi 12h dernier délai).
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai.
- Les absences pour maladie devront être justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) pour engendrer un remboursement.
- Lors des sorties scolaires, l'inscription est automatiquement annulée (il n'est pas nécessaire de nous contacter).

#### Tarifs

Cette année, afin de permettre à tous les enfants de Sciez d'avoir accès à un repas équilibré et complet par jour et que tous puissent avoir la possibilité de partager ce moment de convivialité, le prix de vente des repas est en fonction du quotient familiale.

Modalités de Facturation voir page 10.

#### Attention :

- Repas consommé sans inscription ou prévenu hors délai :
- Repas consommé si le dossier famille n'est pas à jour ou inexistant :

Un tarif réduit est possible pour le panier repas (uniquement PAI : Plan d'Accueil Individualisé). Nous consulter pour en savoir plus.

Quotient Familial	Tarif
0 à 400 €	2.80€
401 à 620 €	3.50€
621 à 800 €	4.30€
801 à 1200 €	5.10€
1201 à 1600 €	5.20€
1601 à 1800 €	5.40€
Plus de 1800 €	5.50€